



PROJET EDUCATIF

1. INTRODUCTION :

Le sport contribue au développement de l'enfant et du jeune et à leur équilibre de vie. Il favorise leur épanouissement et leur intégration dans la société.

Le sport est reconnu comme étant un moyen d'enrichissement physique, mais aussi moral, culturel et intellectuel. Il représente une contribution originale à la formation du citoyen, en particulier au sein de l'association sportive.

Les Ecoles de Cyclotourisme peuvent dans le cadre d'un projet éducatif :

- rendre possible la pratique approfondie de l'activité vélo.
- constituer un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes des jeunes.

2. LE STATUT ET LA VOCATION DES ECOLES DE CYCLOTOURISME :

Les Ecoles de Cyclotourisme ont pour but de promouvoir, d'initier jeunes et adultes à la pratique du Cyclotourisme, ainsi que la pratique d'activités sportives et de loisirs pour tous, dans un esprit de convivialité.

Son rôle consiste à soutenir une politique sportive fédératrice et d'être le garant d'une éthique sportive qui met en avant le rôle éducatif de développement, d'intégration sociale et humaine.

3. LES OBJECTIFS EDUCATIFS :

Objectifs d'éducation globale et de socialisation

L'Ecole de Cyclotourisme doit permettre :

- De motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser.
- De valoriser les élèves dans le sport qu'ils affectionnent.
- D'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale.
- De développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- De les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie.
- D'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.
- De les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne.
- D'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.
- De participer à leur éducation citoyenne.
- De contribuer à l'ambiance sportive du club (générationnelle).

Objectifs spécifiques à l'activité sportive

- Promouvoir la discipline.
- Développer les connaissances liées à l'activité.
- Développement des sports de nature, de la pratique féminine.
- Promouvoir le sport en famille.
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques.
- Favoriser la notion d'effort, d'attention et de concentration.
- Favoriser la découverte de l'environnement.
- Développer les valeurs telles que l'esprit d'équipe.
- Développer la notion de sécurité.

4. LES MOYENS

- La constitution d'une équipe d'éducateurs.
- Des points d'accueil (école de Cyclotourisme).
- L'agrément jeunesse et sport et l'agrément fédéral.
- Un budget d'activité.
- La définition d'horaires de pratique.
- Des modalités tarifaires.
- Des outils d'information et de relation avec les familles.
- Un règlement intérieur.
- Des temps de concertation et de préparation de l'équipe d'encadrement.
- Des modalités d'évaluation et de suivi des projets.
- Des espaces éducatifs d'activités sécurisés.
- Des espaces naturels de pratique.
- Des échanges interclubs.



LE PROJET PEDAGOGIQUE

1. INTRODUCTION :

Les clubs proposent une structure d'accueil pour la pratique du Vélo Tout Terrain ou vélo de Route qui s'adresse aux préados et adolescents de 8 à 18 ans.

Les séances d'une durée de 2H30 environ s'effectueront le mercredi après-midi ou le samedi après-midi sauf durant les congés scolaires. Des sorties d'un jour, des sorties week-ends, des séjours seront aussi programmés.

Cette activité se présente sous la forme d'une école de cyclotourisme agréée par la Fédération Française de Cyclotourisme. L'encadrement est assuré par des éducateurs fédéraux.

2. CONSTATS :

Sous prétexte que dès leur plus jeune âge, les enfants pratiquent librement l'activité vélo, on a du mal à admettre que pour savoir faire du vélo, il faut apprendre.

Il existe une différence entre pratiquer une activité et apprendre une activité.

Aujourd'hui, nous revendiquons le droit comme la majorité des activités sportives, à avoir des structures qui nous permettront d'offrir aux jeunes et aux adultes, un enseignement de qualité spécifique à l'activité vélo choisie.

3. LES OBJECTIFS :

Les objectifs généraux

- Développer l'autonomie de l'enfant, lui faire rencontrer l'activité VTT ou Route, terrain d'investigation pour découvrir le milieu de pratique, la nature.
- favoriser l'acquisition de savoirs à travers des situations d'apprentissage.
- Mise en place de catégories (4 niveaux)
- Mise en place d'un référentiel (le carnet de progression)

Les objectifs évaluables : (Carnet de progression)

Les ateliers proposés sont les suivants :

- ❑ Physique : Gérer un effort de longue durée sur tous les types de terrain.
- ❑ Technique : Maîtriser les éléments fondamentaux du pilotage pour franchir les obstacles ou les zones de terrains accidentés.
- ❑ Psychologique : Mesurer la prise de risque pour choisir un comportement adapté à la situation et gérer le stress.
- ❑ Mécanique : Pouvoir régler, entretenir et réparer son vélo afin de se déplacer en toute sécurité et être autonome.
- ❑ Orientation : Utiliser les différents outils pour préparer un itinéraire et pour se guider.
- ❑ Environnement : Connaître et comprendre les milieux naturels pour pouvoir mieux les préserver.
- ❑ Sécurité : Assurer sa propre sécurité et celle des autres en respectant les règles de cohabitation sur un même espace.

4. LES MOYENS :

+ Les moyens financiers :

- Le budget
- Le financement
 - Cotisations annuelles.
 - Subvention municipale et/ou communauté de commune.
 - Enveloppe parlementaire.
 - Subventions fédérales.
 - CNDS ?

+ Les moyens matériels :

- Des points d'accueils avec un local.
- Des espaces éducatifs.
- Des ateliers mécaniques.
- Du matériel pédagogique (maniabilité, cartographie).
- Des sites de pratiques.

+ Les moyens humains :

L'encadrement est assuré par :

- Des moniteurs.
- Des initiateurs.
- Des animateurs.
- Des adultes expérimentés.

+ Les moyens pédagogiques :

- Un planning d'activités.
- La séance hebdomadaire.
- Les interclubs.
- Les randonnées FFCT.
- Les sorties week-end.
- Les voyages itinérants.
- Les organisations départementales, régionales, nationales.

+ Les moyens logistiques :

- Communication orale, correspondance écrite, smartphone.
- Site Internet, applications numériques.
- Autonomie restreinte lors des sorties, sollicitation des parents.
- Dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes (taux d'encadrement, réglementation, hygiène).
- Organisation des départs, transports, arrivées.
- Coordination avec les clubs.
- Réunions de travail.